CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE RIOM

Nombre de membres

Séance du 19/06/2025

Afférents au Conseil : 15

En exercice : 15
Présents : 8
Suffrages exprimés : 10

L'An deux mil vingt-cinq le dix-neuf juin à dix-neuf heures
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le treize juin, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc CAILLOUX, Maire

Date de la convocation :
13/06/2025

Présents : CAILLOUX Luc, COULAUDON Bernard, AUGHEARD Marie-Christine, ANDRIEU Anne, ROSSIGNOL Pascal, MORVAN Julien, THEHAND Charlotte, CHATAIN Ludovic.
Absents excusés et représentés : MONGINOU Naïma, COSTE Christiane.
Absents excusés : BONY Sébastien, MARTIN Stéphanie, GIRARD Grégory, GARDARIN Laetitia, MOUTARDE Marilyne.

Monsieur le Maire excuse les élus absents, le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte. En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame TREHAND Charlotte, conseillère municipale, est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée s'il y a des observations ou des remarques à propos du compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal.

En l'absence de remarque, le compte-rendu est définitivement adopté à l'unanimité.

DCM 2025/06/01- CREATIONS D'EMPLOIS À DURÉE DÉTERMINÉE D'ADJOINTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Monsieur Le Maire expose :

Le Maire, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite aux congés des employés communaux pendant la période estivale, il est important de les remplacer, la charge de travail étant très importante à cette saison.

Il propose de créer :

- 1 poste d'adjoint technique du 23 juin au 11 juillet 2025
- 1 poste d'adjoint technique du 15 juillet au 1er août 2025
- 1 poste d'adjoint administratif du 01 au 18 juillet 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte la création de deux postes d'adjoint technique et d'un poste d'adjoint administratif à durée déterminée pour la période du 23 juin au 1er août 2025.

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DCM 2025/06/02- DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 1er au 31 mai 2025 selon les modalités suivantes : dossier consultable en mairie et mise à disposition d'un registre papier, affichage et communication sur réseau et presse.

Aucune demande n'a été effectuée suite à cette consultation.

Les zones proposées sont les suivantes :

	Filière d'énergie	Vue aérienne de la zone
Périmètre communal	Biométhane	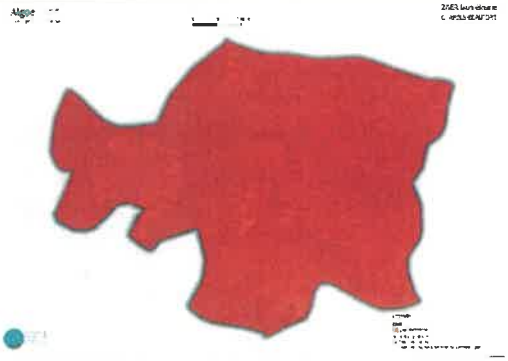
Néant	Éolien	
Périmètre communal	Géothermie	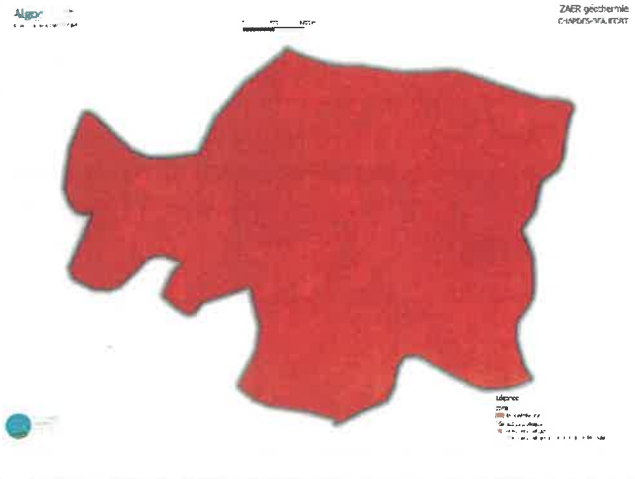

Zone précise	Hydroélectricité	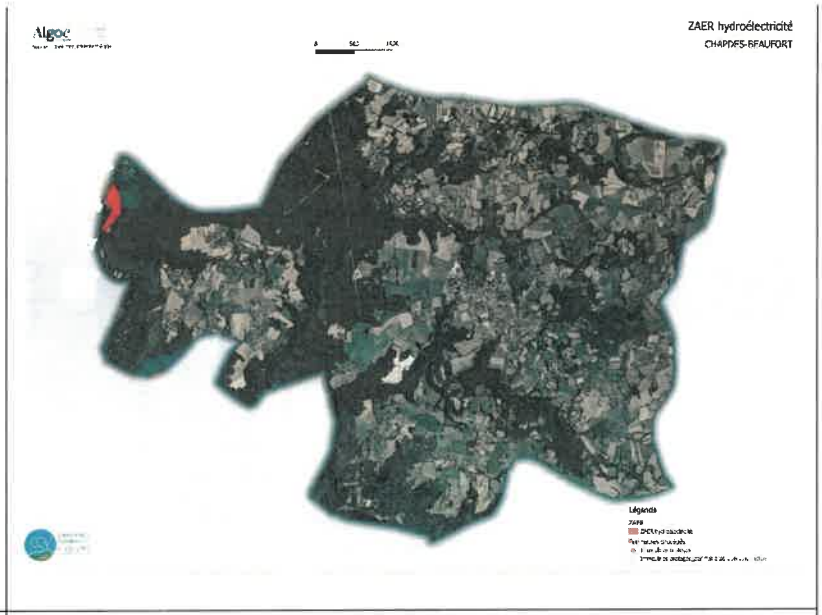
Zones précises	Panneaux photovoltaïques sur ombrières, 2 secteurs ont été mis (vers terrain de foot et secteur cimetière)	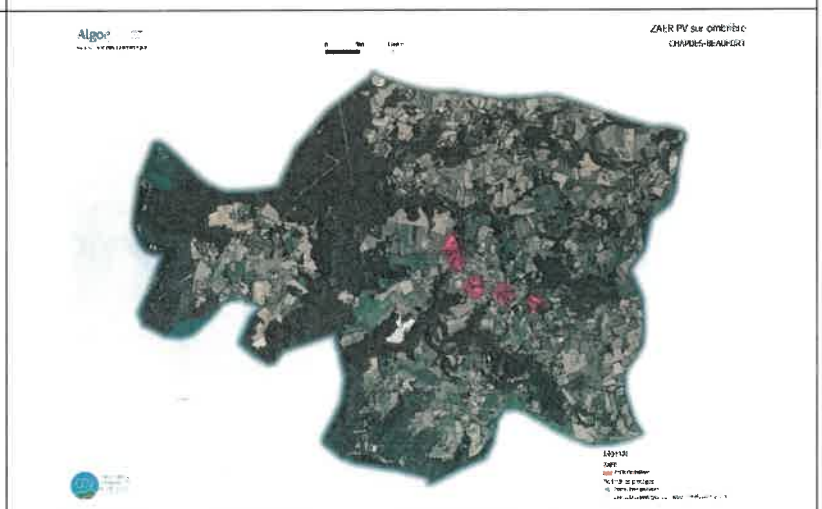
Périmètre communal	Réseau de chaleur	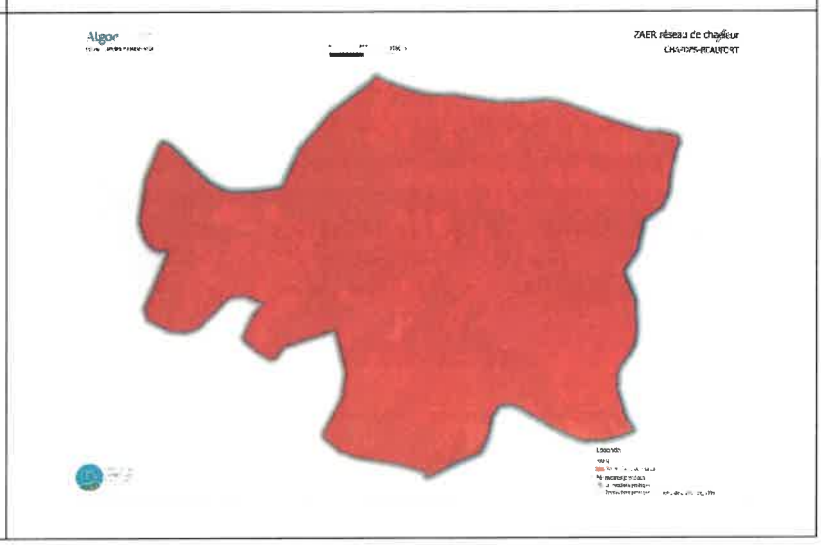

Zones précises	Panneaux photovoltaïques au sol,2 secteurs ont été conservés (carrière et ancienne décharge)	
Périmètre communal	Solaire thermique	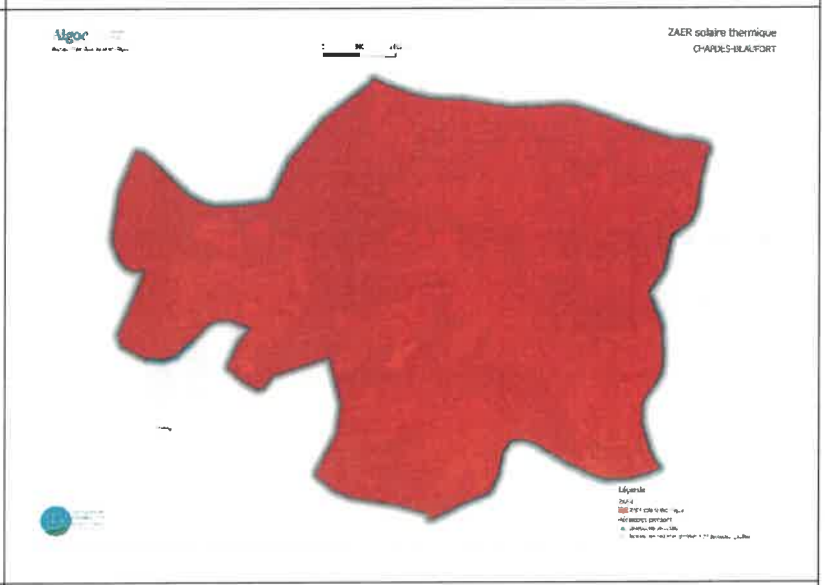
Périmètre communal	Panneaux photovoltaïques sur toiture	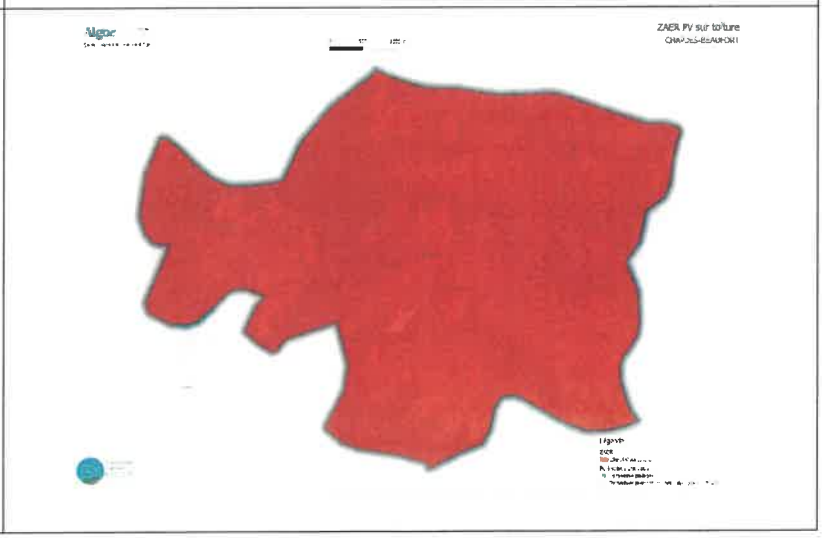

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées ;

- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Madame la Sous-préfète, référente préfectorale à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Puy-de-Dôme, ainsi qu'à l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres et le cas échéant, à l'établissement public mentionné à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme

- Point sur l'école et le centre de loisirs
- Point sur les demandes d'achat de terrains

Fin de séance à 21h00

Prochaine réunion de conseil le 17 juillet 2025

La secrétaire de séance

TREHAND Charlotte

Le Maire

Luc CAILLOUX